



NOTE DE TRAVAIL

ASSEMBLÉE — 40^e SESSION

COMITÉ EXÉCUTIF

Point 13 : Programmes d'audit — Méthode de surveillance continue (CMA)

**RAPPORT SUR L'ÉVOLUTION DU PROGRAMME UNIVERSEL
D'AUDITS DE SUPERVISION DE LA SÉCURITÉ (USOAP) —
MÉTHODE DE SURVEILLANCE CONTINUE (CMA)**

(Note présentée par le Conseil de l'OACI)

RÉSUMÉ ANALYTIQUE

La présente note rend compte de l'évolution du Programme universel d'audits de supervision de la sécurité (USOAP) – Méthode de surveillance continue (CMA) de l'OACI et des activités transformatrices proposées. L'évolution de l'USOAP CMA se fonde sur la mise en œuvre des recommandations du Groupe d'experts chargé de l'examen structuré de l'USOAP CMA (GEUSR), établi conformément à la 39^e session de l'Assemblée de l'OACI, les travaux à venir demandés par la treizième Conférence de navigation aérienne (AN-Conf/13) et les améliorations organisationnelles à apporter pour soutenir les activités susmentionnées.

Suite à donner : L'Assemblée est invitée à :

- a) prendre note de l'état de mise en œuvre des recommandations du GEUSR, tel qu'il est décrit au point 2.2 ;
- b) adopter la résolution sur l'USOAP CMA à l'Appendice A en remplacement de la Résolution A37-5 de l'Assemblée ;
- c) prendre note des travaux à venir demandés par la Conférence AN-Conf/13, des améliorations organisationnelles et du calendrier qui permettra de poursuivre l'évolution de l'USOAP CMA, tels qu'ils sont présentés aux points 2.3, 2.4 et à l'Appendice B.

<i>Objectifs stratégiques :</i>	La présente note se rapporte aux Objectifs stratégiques Sécurité et Capacité et efficacité de la navigation aérienne.
<i>Incidences financières :</i>	Les activités visées dans la présente note seront poursuivies sous réserve des ressources disponibles prévues dans le budget-programme ordinaire pour 2020-2022 et/ou de contributions extrabudgétaires.
<i>Références :</i>	C-DEC 217/4 C-DEC 216/5 C-DEC 214/5 Annexe 19, <i>Gestion de la sécurité</i> Doc 10115, <i>Rapport de la Treizième Conférence de navigation aérienne</i> , Rectificatifs n ^{os} 1 et 2, et Supplément n ^o 1 Doc 10075, <i>Résolutions de l'Assemblée en vigueur (au 6 octobre 2016)</i> Doc 10071, <i>39^e session de l'Assemblée – Rapport de la Commission technique</i> Doc 9735, <i>Manuel du Programme universel d'audits de supervision de la sécurité — Surveillance continue</i>

1. GÉNÉRALITÉS

1.1 Le Programme universel d'audits de supervision de la sécurité (USOAP) a été lancé il y a plus de deux décennies et il a évolué avec la mise en œuvre à grande échelle de la méthode de surveillance continue (CMA), en janvier 2013. Il s'agit d'un programme axé sur l'information, fondé sur les risques et orienté vers des résultats qui vise notamment à observer en permanence les systèmes de supervision de la sécurité des États au moyen d'une plateforme sur le web – le « cadre en ligne » (OLF) ; à vérifier les progrès des États grâce à différents types d'activités ; et à continuer d'évaluer l'efficacité et la viabilité des systèmes de supervision de la sécurité des États.

1.2 En outre, en cherchant à réaliser ses objectifs de manière toujours plus efficace et efficiente, l'USOAP CMA continue de gagner en maturité, de se renforcer et de prendre de l'ampleur. Son objectif d'évolution à long terme est de conserver son statut de système aéronautique mondial de surveillance des capacités de supervision de la sécurité des États et/ou d'analyse de la maturité que les États acquièrent dans la mise en œuvre de leurs programmes nationaux de sécurité (PNS). Cette évolution s'appuie sur la viabilité de l'USOAP actuel et se fonde sur la mise en œuvre des recommandations du Groupe d'experts chargé de l'examen structuré de l'USOAP CMA (GEUSR), les travaux demandés par la treizième Conférence de navigation aérienne (AN-Conf/13) et les améliorations organisationnelles à apporter pour soutenir les activités susmentionnées.

2. ÉVOLUTION DE L'USOAP CMA

2.1 Mise en œuvre de l'USOAP CMA

2.1.1 À sa 37^e session (18 septembre – 8 octobre 2010), l'Assemblée a adopté la Résolution A37-5 concernant le passage de l'USOAP à la CMA, un mécanisme permettant d'assurer une surveillance continue des capacités de supervision de la sécurité des États. La CMA a été officiellement lancée en janvier 2013, après une période de transition de deux ans. L'OACI entreprend différentes activités dans le cadre de l'USOAP CMA, notamment des audits, des missions de validation coordonnées (ICVM) et des activités de validation.

2.1.2 L'USOAP CMA s'appuie sur une méthodologie utilisant les éléments cruciaux (EC) comme blocs constitutifs sur lesquels se base un système national de supervision de la sécurité et qui sont nécessaires à la mise en œuvre effective des normes, politiques et procédures connexes de l'OACI touchant la sécurité. Il est attendu de chaque État membre qu'il tienne compte de tous les éléments cruciaux dans ses efforts pour établir et mettre en œuvre un système de supervision de la sécurité qui soit efficace et durable, et qui englobe toute la gamme des activités d'aviation civile. Le niveau de mise en œuvre effective des éléments cruciaux a servi à montrer la capacité d'un État en matière de supervision de la sécurité. Il s'agit d'un indicateur largement utilisé par l'OACI.

2.1.3 Les questions de protocole (PQ) sont le principal outil d'évaluation du niveau de mise en œuvre des huit éléments cruciaux. Elles sont révisées régulièrement pour tenir compte des modifications les plus récentes apportées aux dispositions de l'OACI, et pour harmoniser et améliorer les références et les contenus. Le cadre en ligne (OLF) de l'USOAP CMA offre à l'OACI, aux États et aux autres utilisateurs autorisés une suite d'applications web intégrées pour assurer une surveillance continue ainsi que la communication de renseignements et de documents sur la sécurité. Les composantes du cadre en ligne facilitent l'administration et la gestion des PQ, des constatations de PQ, des préoccupations significatives de sécurité (SSC), des demandes d'informations obligatoires (MIR), des plans d'actions

correctives (CAP), des autoévaluations, des questionnaires sur les activités aéronautiques de l'État (SAAQ) et des listes de vérification de conformité (CC) du système de notification électronique des différences (EFOD). Cet outil sert aussi de canal d'information pour les États qui y ont accès.

2.1.4 En outre, l'OACI élabore, actualise et met en œuvre des éléments indicatifs et du matériel didactique pour tenir à jour tous les agents qui travaillent avec l'USOAP CMA, par exemple les Coordonnateurs nationaux de surveillance continue (NCCM), les auditeurs et le personnel des États, et les organismes de supervision de la sécurité.

2.2 Groupe d'experts chargé de l'examen structuré de l'USOAP CMA (GEUSR)

2.2.1 Afin de soutenir l'évolution continue de l'USOAP CMA, la 39^e session de l'Assemblée de l'OACI a recommandé à l'OACI d'entreprendre un examen de la méthodologie, des processus et des outils du programme pour permettre aux États d'assurer un retour d'information des utilisateurs et à l'Organisation de planifier les améliorations du programme (cf. Doc 10071). À cette fin, le GEUSR a été établi, composé d'experts désignés par quelques États et une organisation internationale.

2.2.2 Le GEUSR a réalisé un examen indépendant afin de renforcer l'USOAP CMA, en tenant compte de l'évolution de la stratégie de sécurité de l'OACI et des progrès des États dans la mise en œuvre de l'Annexe 19 — *Gestion de la sécurité*, en particulier des exigences du Programme national de sécurité (PNS). Pour élaborer ses recommandations, le GEUSR a examiné la conformité de l'USOAP CMA aux Résolutions A32-11 – *Établissement d'un programme universel OACI d'audits de supervision de la sécurité*, et A37-5, *La méthode de surveillance continue du Programme universel d'audits de supervision de la sécurité (USOAP)*, ainsi que la méthodologie, des processus et des outils du programme. Le GEUSR s'est acquitté de son mandat en formulant une série de recommandations et d'observations. Le Conseil de l'OACI (C-DEC 214/5) a approuvé les 37 recommandations, qui sont divisées en six groupes¹, en prenant note des précautions nécessaires afin d'éviter la perte de renseignements pertinents lors de la réduction du nombre total de questions de protocole (PQ) dans le cadre du processus de rationalisation des questions qui est envisagé. Le Conseil a également pris acte des observations du GEUSR concernant de possibles améliorations, qui allaient au-delà de la portée de son mandat. Des renseignements supplémentaires sur les recommandations figurent dans le site web de la 40^e session de l'Assemblée : <http://www.icao.int/Meetings/A40/Pages/documentation-reference-documents.aspx>.

2.2.3 La mise en œuvre du résultat de ces travaux devrait offrir des retombées plus importantes aux États et à l'OACI, en apportant des améliorations fonctionnelles au programme et en transmettant de meilleurs renseignements aux organes décisionnels. La rationalisation et la hiérarchisation des PQ devraient aussi réduire la charge de travail des États membres et de l'OACI, et permettre aux États de concentrer leurs efforts et leurs ressources sur les domaines où le risque opérationnel pour la sécurité est plus élevé, conformément à l'initiative « Aucun pays laissé de côté » (NCLB). Plus particulièrement, les recommandations du Groupe C soutiendront mieux la stratégie évolutive de l'OACI en matière de sécurité et permettront à l'Organisation d'évaluer la maturité des États dans la mise en œuvre de l'Annexe 19, surtout des exigences liées au PNS, en plus d'assurer une évaluation plus universelle des

¹ Groupe A : Révision structurée des questions de protocole
Groupe B : Questions de protocole prioritaires
Groupe C : Types et hiérarchisation des activités de l'USOAP CMA
Groupe D : Présentation des indicateurs nationaux
Groupe E : Formation et orientations
Groupe F : Améliorations des outils (OLF)

capacités de supervision de la sécurité des États. La mise en œuvre des recommandations du GEUSR a débuté au deuxième trimestre 2019 et devrait être terminée au cours du prochain triennat.

2.3 AN-Conf/13

2.3.1 La treizième Conférence de navigation aérienne (AN-Conf/13) a appuyé l'évolution de l'USOAP CMA sur la base des recommandations du GEUSR et a demandé l'application accélérée de certaines recommandations. Elle a aussi recommandé que l'OACI institue un groupe, avant la 40^e session de l'Assemblée de l'OACI, chargé de se pencher sur l'évolution ultérieure de l'USOAP CMA, au-delà des recommandations du GEUSR, afin de régler la question des doubles emplois et de trouver des synergies pour renforcer l'efficacité de l'USOAP CMA, tout en maintenant des protections pour garantir l'indépendance, l'universalité, la normalisation et l'acceptation globale dans la mise en œuvre du programme (cf. Doc 10115, recommandation 6.3/1). À la cinquième séance de sa 216^e session (C-DEC 216/5), le Conseil de l'OACI a approuvé les recommandations de la Conférence AN-Conf/13.

2.3.2 Donnant suite à l'approbation des recommandations de la Conférence AN-Conf/13 par le Conseil, un Groupe consultatif ad hoc USOAP CMA a été établi afin d'émettre des avis sur les améliorations du programme sur le plan de l'efficacité. Il est attendu de celui-ci qu'il accomplisse le mandat donné par la Conférence destiné à renforcer encore le programme.

2.4 Améliorations organisationnelles

2.4.1 La mise en œuvre des recommandations du GEUSR et les résultats du groupe mentionné au paragraphe 2.3.2 donneront lieu à un examen des méthodes de travail de l'USOAP. Au vu de l'évolution de la technologie et des activités aéronautiques dans le monde, et comme suite à la certification ISO 9001, un examen des procédures et des systèmes de gestion est attendu ainsi qu'une adaptation continue à l'évolution du contexte opérationnel.

2.4.2 Le Secrétariat effectuera un examen interne complet de l'USOAP afin de mettre en œuvre les améliorations organisationnelles nécessaires pour gérer efficacement les modifications apportées par l'évolution à long terme du programme, et pour mieux servir la mission et la vision de l'OACI. Ces améliorations organisationnelles peuvent conduire à réaffecter les ressources vers des domaines à plus haut risque ou des domaines qui génèrent des retombées importantes pour le programme. D'autres améliorations technologiques, changements structurels et stratégies de formation devraient soutenir la transformation du programme.

3. PLAN DE MISE EN ŒUVRE

3.1 Un plan d'action pour soutenir l'évolution du programme a été élaboré en suivant trois principaux axes de travaux : i) mise en œuvre des recommandations du GEUSR ; ii) conseils donnés par le Groupe consultatif ad hoc USOAP CMA relativement aux améliorations de l'efficacité du programme ; et iii) améliorations organisationnelles. Le plan d'action décrit les tâches, les délais et les ressources nécessaires pour entreprendre ces activités.

3.2 Dans le cadre de l'évolution de l'USOAP CMA, une phase de transition de 24 mois est prévue pour instaurer les changements proposés dans le cadre des trois axes de travaux. Les améliorations à apporter à l'USOAP CMA devraient être mises en place avant la 41^e session de l'Assemblée de l'OACI. Un calendrier estimatif pour les trois axes de travaux figure à l'Appendice B. Le Secrétariat estime que

deux années seront suffisantes pour achever la transition vers une CMA version 2.0. Des mises à jour seront faites sur l'évolution de l'USOAP CMA dans le cadre des rapports annuels au Conseil.

4. CONCLUSION

4.1 Grâce à l'évolution de l'USOAP CMA, l'OACI entend maintenir le statut du programme en tant que système aéronautique mondial de surveillance des capacités de supervision de la sécurité et des programmes de sécurité de ses États membres et d'organisations de supervision de la sécurité qui exercent ces responsabilités au nom d'un État ou d'un groupe d'États. Cette transformation renforcera le programme et le fera progresser conformément à la stratégie évolutive de l'OACI en matière de sécurité. L'USOAP CMA actualisé devrait en outre transmettre de meilleurs renseignements aux organes décisionnels. Des synergies renforcées entre l'OACI et les parties prenantes intéressées peuvent améliorer l'efficacité de l'USOAP CMA en évitant des interventions en double dans les États, tout en respectant les principes d'indépendance, d'universalité, de standardisation et de transparence, pour assurer une plus grande acceptation du programme et de ses résultats à l'échelle mondiale. En outre, les améliorations organisationnelles à mettre en place tout au long de cette phase de transition augmenteront l'efficacité du programme au moyen de technologies, d'une structure et de systèmes de gestion rehaussés.

APPENDICE A

PROJET DE RÉSOLUTION POUR ADOPTION PAR LA 40^e SESSION DE L'ASSEMBLÉE

Résolution A40-xx : La méthode de surveillance continue du Programme universel d'audits de supervision de la sécurité (USOAP)

L'Assemblée,

Considérant que l'objectif premier de l'Organisation reste de veiller à la sécurité de l'aviation civile internationale à l'échelle mondiale,

Considérant que l'article 37 de la Convention exige de chaque État contractant qu'il prêle son concours pour atteindre le plus haut degré réalisable d'uniformité dans les règlements, les pratiques, les procédures et l'organisation concernant toutes les matières pour lesquelles une telle uniformité facilitera et améliorera la navigation aérienne,

Considérant que la supervision de la sécurité et la sécurité de l'aviation civile internationale en général sont la responsabilité des États ~~contractants~~ membres, tant collectivement qu'individuellement, et qu'elles dépendent également de la collaboration active de l'OACI, des États ~~contractants~~ membres, de l'industrie et de toutes les autres parties prenantes à la mise en œuvre du ~~plan-Plan~~ pour la sécurité de l'aviation dans le monde (GASP),

Considérant que la Conférence DGCA/06 a formulé des recommandations visant à ce que le public puisse accéder aux informations appropriées des audits de supervision de la sécurité et à ce qu'un mécanisme supplémentaire soit établi pour résoudre rapidement les ~~problèmes graves~~ préoccupations significatives² de sécurité (PGSSSC) ~~détectés~~ détectées par l'le Programme universel d'audits de supervision de la sécurité (USOAP) de l'OACI,

Considérant que la Conférence de haut niveau sur la sécurité (~~HLSC~~) de 2010 (HLSC 2010) a formulé des recommandations pour que l'OACI élabore des critères pour la communication des PGSSSC aux parties prenantes intéressées et évalue comment l'information sur les PGSSSC pourrait être communiquée au public sous une forme qui lui permettrait de prendre une décision éclairée au sujet de la sécurité du transport aérien,

Considérant que la Conférence HLSC de 2010 a formulé des recommandations pour que l'OACI conclue de ~~nouvelles ententes~~ nouveaux accords et amende les ~~ententes~~ accords en vigueur concernant la communication des renseignements confidentiels sur la sécurité aux entités et organisations internationales afin de réduire le fardeau que font peser sur les États des audits ou des inspections répétitifs et de réduire le chevauchement des activités de surveillance,

² Cette modification ne concerne que le texte français.

Considérant que la treizième Conférence de navigation aérienne (AN-Conf/13) a formulé des recommandations, qui ont été approuvées par le Conseil, pour continuer de faire évoluer la méthodologie, les processus et les outils de l'USOAP et faire en sorte que la surveillance continue des États demeure solide, pertinente et à jour,

Rappelant qu'à sa 32^e session ordinaire, l'Assemblée a décidé que soit créé un ~~Programme~~ programme universel d'audits de supervision de la sécurité (USOAP) portant sur la réalisation par l'OACI d'audits de supervision de la sécurité réguliers, obligatoires, systématiques et harmonisés,

Considérant qu'à sa 39^e session ordinaire, l'Assemblée est convenue que l'OACI établirait un groupe indépendant chargé de procéder à un examen structuré afin de déterminer les ajustements nécessaires de l'USOAP CMA en vue de l'évolution et du renforcement du programme, en tenant compte de l'évolution de la stratégie de sécurité de l'OACI et des progrès des États dans la mise en œuvre de l'Annexe 19 — *Gestion de la sécurité*, en particulier des dispositions concernant le PNS, et que le Conseil a approuvé avec certaines réserves les recommandations découlant de cet examen pour assurer l'évolution de l'USOAP CMA,

Considérant que la mise en œuvre de l'USOAP a été une réalisation majeure pour la sécurité de l'aviation qui répond avec succès au mandat confié par les Résolutions A32-11 et A35-6 et qui offre les moyens d'évaluer les capacités de supervision des États ~~contractants~~ membres et de déterminer les domaines à améliorer,

Rappelant que la Résolution A33-8 a demandé au Conseil d'assurer la durabilité financière à long terme de l'USOAP en transférant graduellement l'ensemble de ses activités au Budget-Programme ordinaire,

Rappelant les objectifs de l'USOAP qui sont de faire en sorte que les États ~~contractants~~ membres s'acquittent comme il convient de leurs responsabilités en matière de supervision de la sécurité,

Reconnaissant qu'il est essentiel que l'USOAP continue à couvrir toutes les dispositions des Annexes liées à la sécurité afin de promouvoir l'application adéquate des normes et pratiques recommandées en rapport avec la sécurité,

Reconnaissant que le Secrétaire général a pris les mesures appropriées pour veiller à l'établissement d'un mécanisme indépendant d'assurance de la qualité pour contrôler et évaluer la qualité du programme,

Reconnaissant que la mise en œuvre efficace des plans d'action des États est essentielle pour renforcer la sécurité globale de la navigation aérienne mondiale,

Reconnaissant les contributions à l'amélioration de la sécurité qui résultent des audits, des inspections, des examens et/ou des évaluations réalisés par des organismes internationaux et régionaux, notamment ceux qui ont ~~une entente~~ un accord avec l'OACI, tels que le Conseil international des aéroports (ACI), l'Agence européenne de la sécurité aérienne (AESA), la Commission européenne (CE), la Flight Safety Foundation (FSF), l'Association du transport aérien international (IATA) et l'Organisation européenne pour la sécurité de la navigation aérienne (EUROCONTROL),

Reconnaissant que la transparence et le partage des informations sur la sécurité ~~constituent un~~ sont au nombre des principes fondamentaux d'un système de transport aérien sûr,

Reconnaissant que les organisations régionales de supervision de la sécurité (RSOO) ont un rôle important dans la méthode de surveillance continue (CMA) de l'USOAP et que, là où il existe un cadre juridique habilitant, il faut comprendre que le mot « États » inclut les RSOO,

1. *Exprime son appréciation* sa satisfaction au Secrétaire général pour le succès la mise en œuvre réussie de l'approche systémique globale la méthode de surveillance continue (CMA) de l'USOAP ;
2. *Charge* le Secrétaire général de continuer d'orienter de faire évoluer l'USOAP à compter du 1^{er} janvier 2011 vers une méthode de surveillance continue (CMA) qui intégrera l'analyse des facteurs de risque pour la sécurité et vers un programme davantage fondé sur des données probantes, tenant compte des risques et orienté sur les résultats qui sera appliquée-appliqué de façon universelle afin de mesurer d'évaluer l'efficacité et la durabilité les capacités des systèmes de supervision de la sécurité des États, ainsi que les progrès réalisés par les États dans la mise en œuvre des exigences en matière de gestion de la sécurité, en particulier les programmes nationaux de sécurité (PNS) ;
3. *Charge* le Secrétaire général de veiller à ce que la l'USOAP CMA préserve les maintienne en tant qu'éléments essentiels des les dispositions clés relatives à la sécurité contenues dans l'Annexe 1 — *Licences du personnel*, l'Annexe 6 — *Exploitation technique des aéronefs*, l'Annexe 8 — *Navigabilité des aéronefs*, l'Annexe 11 — *Services de la circulation aérienne*, l'Annexe 13 — *Enquêtes sur les accidents et incidents d'aviation* et l'Annexe 14 — *Aérodromes* et l'Annexe 19 — *Gestion de la sécurité* ;
4. *Charge* le Secrétaire général de veiller à ce que l'USOAP CMA respecte les principes d'indépendance, d'universalité, de normalisation et de transparence, entre autres, afin de renforcer davantage l'acceptation mondiale du programme et de ses résultats ;
45. *Charge* le Secrétaire général de continuer à veiller au maintien du mécanisme d'assurance de la qualité établi pour contrôler et évaluer la qualité du programme, ainsi que la transparence de tous les aspects du processus de surveillance continue ;
56. *Charge* le Conseil d'élaborer des critères de communication des PGS Secrétaire général de continuer de faire part des SSC, conformément aux procédures établies en matière de partage des informations de sécurité, aux parties prenantes intéressées et d'évaluer comment les renseignements liés à des PGS pourraient être communiqués au public sous une forme permettant à ce dernier pour leur permettre de prendre une décision éclairée au sujet de la sécurité du transport aérien ;
67. *Charge* le Secrétaire général de mettre à la disposition de tous les États contractants membres tout tous les renseignements liés à la supervision de la sécurité produit par la issus de l'USOAP CMA, sur le site web à accès restreint de l'OACI ;
78. *Charge* le Secrétaire général de continuer à encourager la coordination et la coopération entre l'USOAP et les programmes d'audit d'autres organisations liés à la sécurité de l'aviation, en vue du partage de renseignements confidentiels sur la sécurité, afin de réduire le fardeau qu'imposent aux États des audits ou inspections répétitifs et de diminuer le chevauchement des activités de suivi-surveillance ;
89. *Charge* le Secrétaire général de continuer à améliorer la base de données pour l'échange de renseignements sur la sécurité des vols (FSIX), afin de faciliter la communication le partage des

renseignements critiques pour la sécurité ~~aux~~ avec les États ~~contractants~~ membres, à l'industrie et ~~aux~~ d'autres parties prenantes, ~~selon le cas~~ par l'entremise de sites web sécurisés appropriés ;

~~9~~10. ~~Invite~~ *Prie instamment* tous les États ~~contractants~~ membres qui sont en mesure de le faire à ~~de~~ détacher auprès de l'Organisation, pour des périodes longues ou courtes, des experts qualifiés et expérimentés pour permettre à l'Organisation de poursuivre avec succès ~~la mise en œuvre~~ l'exécution du programme ;

~~10~~11. *Prie instamment* tous les États ~~contractants~~ membres de soumettre à l'OACI, en temps opportun, ~~et de tenir à jour~~ tous les renseignements et documents demandés par l'OACI, et de les tenir à jour, afin d'assurer ~~la mise en œuvre~~ l'exécution efficace de l'USOAP CMA ;

~~11~~12. *Prie instamment* tous les États ~~contractants~~ membres de coopérer avec l'OACI et d'accepter, dans toute la mesure possible, les activités ~~de surveillance continue planifiées par l'Organisation~~ USOAP CMA, ~~y compris~~ notamment les audits ~~et~~, les missions de validation, les activités de validation hors site et les évaluations de la mise en œuvre du PNS, afin de faciliter le bon ~~déroulement~~ fonctionnement de l'USOAP CMA ;

13. *Prie instamment* tous les États membres de mettre en œuvre des plans d'actions correctives afin de donner suite aux constatations recensées pendant les activités USOAP CMA ;

~~12~~14. *Prie instamment* tous les États ~~contractants~~ membres de communiquer aux autres États ~~contractants~~ membres les informations ~~essentielle~~s sur la de sécurité critiques pouvant avoir une incidence sur la sécurité de la navigation aérienne internationale et de faciliter l'accès à toutes les informations ~~de sécurité pertinentes sur la sécurité~~ ;

~~13~~15. *Encourage* les États ~~contractants~~ membres à utiliser pleinement les informations sur la sécurité disponibles lorsqu'ils exécutent leurs fonctions de supervision de la sécurité, notamment pendant les inspections prévues à l'article 16 de la Convention ;

~~14~~16. *Rappelle* aux États ~~contractants~~ membres la nécessité d'une surveillance de toutes les opérations aériennes sur leur territoire, y compris celles qui concernent les aéronefs étrangers, et de prendre les mesures nécessaires pour préserver la sécurité ;

~~15~~17. *Charge* le Conseil de présenter un rapport sur ~~la mise en œuvre générale~~ l'évolution et la performance de l'USOAP CMA à la prochaine session ordinaire de l'Assemblée ;

~~16~~18. *Déclare* que la présente résolution remplace ~~les la Résolutions~~ Résolution ~~A35-6~~ A37-5. : *Transition vers une approche systémique globale pour la réalisation des audits du Programme universel OACI d'audits de supervision de la sécurité (USOAP) et A36-4 : Application d'une méthode de surveillance continue pour le Programme universel OACI d'audits de supervision de la sécurité (USOAP) de l'OACI au delà de 2010, ainsi que les paragraphes un à six du dispositif de la Résolution A36-2 : Stratégie unifiée pour résoudre les carences en matière de sécurité*

APPENDIX B

USOAP CMA EVOLUTION TIMELINE

A detailed action plan has been prepared, leading to the evolution of the CMA to be implemented before the 41st Session of the ICAO Assembly. This timeline presents the three main streams of work to support the evolution of the USOAP CMA and certain policy elements.

